

Moudon, le 24 juin 2020

EXTRAIT

Du procès-verbal du Conseil communal de Moudon
Séance du 23 juin 2020
Présidence : Monique Tombez

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

Préavis de la Municipalité au Conseil communal No 52/20

Demande d'un crédit d'étude (phase I) de CHF 88'000.— pour la réfection de la route d'Yverdon

- vu le préavis de la Municipalité N°52/20,
- ouï le rapport de la commission nommée pour cet objet et celui de la COGEFIN,
- attendu que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour de la présente séance,

décide :

1. autorise formellement la Municipalité à réaliser une étude pour la réfection d'un tronçon de la route d'Yverdon,
2. accorde à cet effet un crédit d'étude maximum de CHF 88'000.— TTC,
3. prend acte que ce montant sera repris et inclus dans le crédit de construction du préavis pour les travaux de réfection de la route d'Yverdon,
4. prend acte qu'un cas de refus du préavis mentionné sous chiffre 3, la dépense totale sera comptabilisée à l'actif du bilan et amortie selon les possibilités du ménage communal, mais en 10 ans maximum,
5. autorise formellement la Municipalité, selon les nécessités, à emprunter partie ou tout du montant de CHF 88'000.—, aux meilleures conditions du moment.

Le préavis est accepté à l'unanimité.

Ainsi délibéré en séance du 23 juin 2020.

BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL
La Présidente : La Secrétaire :



Monique Tombez



Nicole Wyler